

10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2024
- .02 Point d'information
- .03 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- .01 1249937002 Autoriser une dépense totale de 5 714 465,96 \$, taxes incluses (contrat : 4 394 462,92\$ + contingences : 439 446,29 \$ + incidences 880 556,75 \$) - Octroyer un contrat à « Saho Construction inc. » au montant de 4 394 462,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Montcalm - Appel d'offres public 22-089-PP (2 soumissionnaires) Autoriser un virement de crédit du fond réservé - fond de parc pour un montant total de 1 863 386,81 \$ taxes nettes incluses
- .02 1249819003 Autoriser une dépense totale de 8 640 766,83 \$, taxes incluses (contrat : 5 700 934,28 \$ + variation de quantités : 737 859,31 \$ + contingences 1 052 223,24 \$ + incidences 1 149 750,00 \$) - Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka inc. » au montant de 5 700 934,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie, de réaménagement, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Beaubien Est, de la 38e Avenue à la 41e Avenue - Appel d'offres public 23-086-VP (4 soumissionnaires)
- .03 1249609002 Autoriser une dépense totale de 1 115 073,55 \$, taxes incluses (contrats : 1 047 192,30 \$ + variation des quantités : 67 881,25 \$) - Accorder trois (3) contrats totalisant le même montant aux firmes « Déneigement Proquip inc. » et « 9449-9092 Québec inc. » pour la location avec opérateur, de deux (2) niveleuses et d'un (1) tracteur-chargeur pour les opérations de déneigement, pour une durée d'un (1) an, soit l'hiver 2024-2025, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année - Appel d'offres public 24-088-AP / 24-20478 (9 soumissionnaires) - Lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4
- .04 1249609003 Ratifier une dépense additionnelle de 38 104,44 \$, taxes incluses, pour les contingences, dans le cadre des quatre (4) contrats octroyés aux firmes « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour la location avec opérateur, accessoires et entretien de trois (3) tracteurs-chargeurs et d'une (1) niveleuse pour le déneigement - Appel d'offres public 23-20075 / 23-120-AP
- .05 1245323003 Approuver le projet d'une troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux aux 2e, 3e et 6e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, pour une durée additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2024, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un loyer total de 2 591 835,24 \$, taxes incluses. Bâtiment 8619

30 – Administration et finances

- .01 1249880005 Autoriser le règlement hors cour d'un recours intenté par Gilca inc. contre la Ville de Montréal afin de régler un litige pour la somme de 40 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais payable par la Ville de Montréal



Dossier # : 1249937002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 5 714 465,96 \$, taxes incluses (contrat : 4 394 462,92\$ + contingences : 439 446,29 \$ + incidences 880 556,75 \$) - Octroyer un contrat à « SAHO CONSTRUCTION INC. » au montant de 4 394 462,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Montcalm - Appel d'offres public NO 22-089-PP (2 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du fonds réservé - fonds de parcs pour un montant total de 1 863 386,81 \$, net de taxes.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser un virement de crédits du fonds réservé – fonds de parcs pour un montant total de 1 863 386,81 \$, taxes nettes incluses;

D'autoriser une dépense de 4 394 462,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Montcalm;

D'accorder à « SAHO Construction inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 4 394 462,92 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat no 22-089-PP;

D'autoriser une dépense de 439 446,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 880 556,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'accorder à « Les Services EXP inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 547 070,64 \$, taxes incluses;

D'accorder à « Consultants GHD », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 83 486,11 \$, taxes incluses;

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2024-08-05 12:13

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249937002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 5 714 465,96 \$, taxes incluses (contrat : 4 394 462,92\$ + contingences : 439 446,29 \$ + incidences 880 556,75 \$) - Octroyer un contrat à « SAHO CONSTRUCTION INC. » au montant de 4 394 462,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Montcalm - Appel d'offres public NO 22-089-PP (2 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du fonds réservé - fonds de parcs pour un montant total de 1 863 386,81 \$, net de taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise les travaux de réaménagement du parc Montcalm situé entre l'avenue Papineau et la rue Cartier, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique, dans le district d'Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Les installations actuelles sont vétustes et un réaménagement complet est nécessaire pour répondre aux besoins de la population.

Les principes d'aménagement s'appuient sur le Plan de transition écologique et le Plan directeur de biodiversité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ils visent notamment à bonifier considérablement la biodiversité au sein du secteur, à assurer une gestion des eaux de pluie sur le site en plus de rehausser les espaces de loisirs et d'offrir des espaces de détente plus inclusifs et rassembleurs.

Les travaux prévus consistent à une réfection du parc en privilégiant l'intégration de « micro biomes » constitués de « micro-forêt, écran végétal et jardins de pluie fleuris ». De plus, les travaux consistent en la création d'une aire de jeux pour les enfants de tous les âges et l'ajout de mobilier de détente varié.

L'appel d'offres numéro 22-089-PP a été publié le 19 juin 2024 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juillet 2024. Deux entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, deux addendas ont été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2024-07-08	Modifications devis et bordereau
2	2024-07-10	Modifications plans

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 26 0224 - 4 octobre 2022 - Autoriser une dépense totale de 339 973,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels au montant du contrat de 295 629,47 \$ taxes incluses à Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour le réaménagement du parc Montcalm - Appel d'offres public numéro 22-072-SP (1 soumissionnaire)

CA24 26 0038 - 11 mars 2024 - Autoriser la résiliation du contrat octroyé à la firme « Groupe Marchand Architecture & Design Inc. » pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour le réaménagement du parc Montcalm - Appel d'offres public numéro 22-072-SP (CA22 26 0224)

CA23 26 0118 - 5 juin 2023 - Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), pour le projet de réaménagement du parc Montcalm et adhérer aux objectifs et modalités du PAUI advenant que le projet soit retenu au programme

CM23 0374 17 avril 2023 - Conclure des ententes-cadres avec WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3), pour des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans (trois ans avec possibilité de prolongation d'une année) - Dépense totale de 20 709 043,01 \$, taxes incluses (lot 1 - contrat : 5 521 342,79 \$ + contingences : 828 201,42 \$) - (lot 2 : contrat : 6 380 491,64 \$ + contingences : 957 073,75 \$) - (lot 3 - contrat : 6 106 029,06 \$ + contingences : 915 904,36 \$) - Appel d'offres public 22-19695 (4 soum.)

CM24 0119 du 19 février 2024 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec les 7 firmes suivantes : FNX-Innov inc. (5 293 851,41 \$), Solmatech inc. (4 702 420,01 \$), Groupe ABS inc. (4 724 753,91 \$), GHD Consultants ltée (4 232 804,63 \$), Les Services EXP inc. (4 527 893,71 \$), Englobe Corp. (3 279 403,18 \$) et AtkinsRéalis Canada inc. (3 498 344,33 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, avec une prolongation de 12 mois / Appel d'offres public no 23-20151 (7 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu seize preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces seize preneurs, quatorze entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explication. Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « SAHO CONSTRUCTION INC. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 4 394 462,92 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

- 1- d'ajouter un montant de 439 446,29 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des

travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire.

2- d'ajouter un montant de 880 556,75 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs pour le réaménagement complet du parc Montcalm. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les deux soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

Soumissionnaires conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
SAHO CONSTRUCTION INC.	4 394 462,92 \$		4 394 462,92 \$
BAU-QUÉBEC	4 923 971,94 \$		4 923 971,94 \$
Dernière estimation	4 158 835,46 \$		4 158 835,46 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			4 659 217,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			6,02 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			529 509,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			12,05 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			235 627,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			5,67 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			529 509,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			12,05 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 4 158 835,46 \$, incluant les taxes. Cette différence correspond à 235 627,46 \$ (5,67 %).

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de la firme « LEGICO », qui est de 5 043 768,20 \$, incluant les taxes. Cette différence correspond à 649 305,28 \$ (-12,87 %).

Le coût moyen des soumissions est de 4 659 217,43 \$, ce qui représente un écart de 6,02 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 529 509,02 \$, soit 12,05 %.

L'analyse démontre que « SAHO CONSTRUCTION INC. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« SAHO CONSTRUCTIONS INC. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus

bas soumissionnaire, « SAHO CONSTRUCTIONS INC. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 6 mai 2024, valide jusqu'au 31 août 2024.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat.

Un mandat doit être confié à la firme « Les Services EXP inc.» pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CM23 0374 du 17 avril 2023 au montant de 547 070,64 \$, taxes incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « GHD Consultants » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution CM24 0119 du 19 février 2024 au montant de 83 486,11 \$, taxes incluses.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 \$, avant taxes, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes.

	Totaux	SGPMRS	SDIS	PDI - RPP	Fonds parcs - RPP
		Programme PRVPL	Programme PAUI		
Travaux d'aménagement	4 394 462,92 \$	2 572 539,35 \$	210 540,66 \$	109 513,04 \$	1 501 869,87 \$
Contingences (10 %)	439 446,29 \$	257 253,93 \$	21 054,07 \$		161 138,29 \$
Incidences techniques	250 000 \$	146 351,18 \$	11 977,61 \$		91 671,21 \$
Surveillance des travaux	547 070,64 \$	320 257,74 \$	26 210,40 \$		200 602,51 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	83 486,11 \$	48 873,16 \$	3 999,86 \$		30 613,09 \$
Dépenses totales	5 714 465,96 \$	3 345 275,37 \$	273 782,59 \$	109 513,04 \$	1 985 894,97 \$
Dépenses nettes	5 218 069,11 \$	3 054 682,30 \$	250 000,00 \$	100 000 \$	1 813 386,81 \$

Le coût de la dépense est de 5 714 465,96 \$, taxes incluses, soit un coût net de 5 218 069,11 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

La dépense de 100 000 \$, net de ristournes, est prévue au PDI 2024-2033 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

La dépense de 1 813 386,81 \$, net de ristournes, provient du compte fonds réservés - fonds de parcs, de l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie.

Un montant de 50 000\$, net de ristournes, en provenance du compte fonds réservés - fonds de parcs, sera réservé pour les opérations de communication en lien avec le présent projet.

Service de la diversité et de l'inclusion sociale, PAUI

Autoriser la réception d'un virement de crédits de 250 000 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 pour une dépense dans le cadre du projet de réaménagement du parc Montcalm.

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, PRVPL

La dépense totale de ce contrat est de 3 345 275,37 \$, taxes incluses, ou 3 054 682,30 \$, net de ristournes, inclut un montant de 257 253,93 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 195 224,34 \$, taxes incluses, pour les incidences.
La dépense totale se répartit comme suit :

Description	SGPMRS	Arrondissement	Total
Contrat	2 572 539,35 \$	1 611 382,91 \$	4 183 922,26 \$
Contingences	257 253,94 \$	161 138,29 \$	418 392,23 \$
Incidences	515 482,08 \$	322 886,81 \$	838 368,89 \$
Total taxes incluses	3 345 275,37 \$	2 095 408,01 \$	5 440 683,38 \$
Total net de ristournes	3 054 682,30 \$	1 913 386,81 \$	4 968 069,11 \$

Le montant de 3 054 682,30 \$, net de ristournes, sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002. Le budget net de ristournes requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Projet investi (net de ristourne)	2024	2025	2026	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	1 833 \$	1 222 \$	0 \$	3 055 \$

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, agir pour l'avenir!. Pour faire de Rosemont--La Petite-Patrie un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer

les investissements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 7 août 2024

Début des travaux : Septembre 2024

Fin des travaux : Été 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DA SILVA, Direction générale

Sidney RIBAUX, Direction générale

Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau

Martine ROUX, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Severine HEYMANS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BISSON

Agente technique en architecture de paysage

ENDOSSÉ PAR

Guylaine DÉZIEL

Directrice du développement du territoire et

Le : 2024-07-24

des études techniques



Dossier # : 1249819003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 8 640 766,83 \$, taxes incluses (contrat : 5 700 934,28 \$ + variation de quantités : 737 859,31 \$ + contingences 1 052 223,24 \$ + incidences 1 149 750 \$) - Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka inc. » au montant de 5 700 934,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie, de réaménagement, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Beaubien Est, de la 38e Avenue à la 41e Avenue - Appel d'offres public 23-086-VP (4 soumissionnaires)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense totale de 5 700 934,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement permanent du P'tit Beaubien;

D'accorder à « Les Pavages Céka inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 5 700 934,28 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 23-086-VP;

D'autoriser une dépense de 1 052 223,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 737 859,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'autoriser une dépense de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences (Services professionnels pour la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif et la surveillance environnementale ainsi que les incidences liées à l'utilisation de Traces Québec pour le suivi des sols contaminés, et toute autre incidence technique qui pourrait survenir lors de la réalisation des travaux).

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2024-08-05 12:15

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249819003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 8 640 766,83 \$, taxes incluses (contrat : 5 700 934,28 \$ + variation de quantités : 737 859,31 \$ + contingences 1 052 223,24 \$ + incidences 1 149 750 \$) - Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka inc. » au montant de 5 700 934,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie, de réaménagement, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Beaubien Est, de la 38e Avenue à la 41e Avenue - Appel d'offres public 23-086-VP (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie désire procéder au réaménagement permanent et à la revitalisation du secteur nommé P'tit Beaubien situé sur la rue Beaubien Est, entre la 38e et la 41e Avenue. Ce petit secteur commercial est caractérisé par une faible vitalité commerciale, une forte minéralisation, un très faible verdissement ainsi qu'une absence de mobilier et d'aménagement.

Le projet comprend :

- la réfection et l'élargissement des trottoirs afin de favoriser l'accessibilité et la sécurité de tous les usagers;
- la plantation d'une grande diversité d'essences d'arbres, d'arbustes et d'herbacés afin de contribuer à la biodiversité et à la réduction des îlots de chaleur;
- l'intégration de saillies végétalisées dont certaines drainantes aux intersections afin d'apaiser la circulation véhiculaire et de sécuriser les déplacements actifs en plus d'augmenter le verdissement et de permettre une gestion efficace de l'eau;
- la création d'une place publique au coin de la 40e Avenue et de quatre placettes publiques pour favoriser l'appropriation des lieux et les interactions citoyennes.

La revitalisation du P'tit Beaubien représente une opportunité pour créer à la fois une porte d'entrée sur l'est de l'arrondissement ainsi qu'un cœur de quartier favorisant l'appropriation des lieux et les interactions citoyennes. Cela contribuerait également à stimuler l'activité et le dynamisme commercial, ce qui permettrait de répondre aux besoins en matière de

commerces et de services de proximité pour les résidents du quartier et les travailleurs des grands pôles institutionnels situés dans les environs. Cela s'inscrirait aussi dans les politiques de transition écologique (lutte contre les îlots de chaleur, promotion du verdissement et de la biodiversité, gestion des eaux pluviales, etc.) de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal, notamment en déminéralisant l'espace public et en optimisant le verdissement pour connecter le P'tit Beaubien aux noyaux de biodiversité à proximité.

À la suite de l'appel à projets du Service de l'urbanisme et de la mobilité, le projet de réaménagement du P'tit Beaubien a été sélectionné.

Dans le cadre des travaux, le Service de l'eau (Direction de la gestion des actifs) intègre ses besoins au projet avec le remplacement des entrées de service d'eau en plomb.

L'appel d'offres 23-086-VP a été publié le 25 juin 2024 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juillet 2024, à 11 heures. Quatre entreprises ont déposé une soumission.

Durant la période d'appel d'offres, un seul addenda a été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	12 juillet 2024	Modifications apportées au Cahier des charges : • ajout des annexes du CCAG • modifications apportées aux devis techniques (DTSI-V, DTSI-M, DTSI-E, DTSI-F) • révision du bordereau de soumission Modifications apportées au formulaire de soumission (ajout et retrait d'articles) Modifications apportées aux plans : • plans AP - feuillets 01, 02, 03, 07 et 09 • plans VO - feuillets 01, 02, 03 et 06 Report de la date d'ouverture des soumissions au vendredi 19 juillet à 11 h

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0934 - 22 août 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) et du réseau cyclable pour les années de réalisation 2023 et 2024

CA23 26 0215 - 2 octobre 2023 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination, la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) sur le

terrain public et les terrains privés dans le cadre des travaux de réaménagement du P'tit Beaubien, entre la 38e et la 41e Avenue et la rue Beaubien Est

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu seize preneurs du cahier des charges sur le site de SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces seize preneurs, douze entreprises n'ont pas déposé de soumission. Une entreprise a donné une explication.

Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Les Pavages Céka inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 5 700 934,28 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

1. D'ajouter un montant de 1 052 223,24 \$, taxes incluses, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;
2. D'ajouter un montant de 737 859,31 \$, taxes incluses, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;
3. D'ajouter un montant de 1 149 750 \$, taxes incluses, en incidences, dans l'enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la réalisation de certains travaux majeurs qui sont requis. Pour ce faire, il est important et nécessaire d'engager les sommes recommandées en objet afin d'apporter des correctifs requis, ces travaux représentent notamment :

- Le remplacement des entrées de service en plomb (ESP) (section publique et section privée);
- La construction de saillies;
- La construction d'une place publique;
- La reconstruction de trottoirs;
- La réhabilitation de la chaussée et la reconstruction de certains tronçons;
- L'installation de mobilier et la plantation d'arbres et de diverses plantations;
- Les travaux liés à l'éclairage d'ambiance;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les quatre soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	GRAND TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Pavages Céka inc.	5 700 934,27 \$	5 700 934,27 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	6 246 000,00 \$	6 246 000,00 \$
Cojalac inc.	6 288 804,59 \$	6 288 804,59 \$
Ramcor Construction inc.	6 672 228,05 \$	6 672 228,05 \$
Dernière estimation	5 751 221,96 \$	5 751 221,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		6 226 991,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		9,23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)		971 293,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)		17,04 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		- 50 287,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-0,87 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		545 065,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		9,56 %
Estimation Externe	5 586 012,74 \$	5 586 012,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (\$)		114 921,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (%)		2,06 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 5 751 221,96 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à - 50 287,69 \$ (-0,87 %).

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de la firme externe mandatée (Macogep inc.), qui est de 5 586 012,74 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 114 921,53 \$ (2,06 %).

Le coût moyen des soumissions est de 6 226 991,73 \$, ce qui représente un écart de 9,23 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 971 293,78 \$, soit 17,04 %.

L'analyse démontre que « Les Pavages Céka inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Les Pavages Céka inc. », adjudicataire du présent contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Les Pavages Céka inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en

date du 3 juin 2024, valide jusqu'au 30 septembre 2024.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP est requise, pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Les Pavages Céka inc. », détient l'autorisation à contracter de l'AMP.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 \$, avant taxes, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et il est reparti comme suit pour chacune des années :

Projet investis	2024	2025	Ultérieur	TOTAL
DGA - 18200	36 \$	- \$	- \$	36 \$
DGA - 18100	239 \$	- \$	- \$	239 \$
DGA - 18300	26 \$	- \$	- \$	26 \$
Subvention PEV	(26) \$	- \$	- \$	(26) \$
SUM 59070	1 500 \$	500 \$	- \$	2 000 \$
RPP (à confirmer)	3 727 \$	1 863 \$	- \$	5 590 \$
Subvention MAMH	(475) \$	(475) \$	- \$	(950) \$
TOTAL	5 527 \$	1 388 \$	- \$	6 915 \$

Service de l'urbanisme et de la mobilité

Le projet SUM_RPP24-0406 - Réaménagement du P'tit Beaubien, entre la 38e et la 41e Avenue avait été approuvé via l'appel à projets pour réalisation 2024 pour un montant net maximal total de 2 000 000 \$ incluant travaux, contingences et incidences dans le cadre du projet investi 59070, PAR, Programme d'Aménagement des rues.

Un montant maximal de 2 000 000 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale, 19-023-1 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM22 1111.

Direction de la gestion des actifs (DGA) - Service de l'eau

Programme de financement	2024	2025	Ultérieur	Total
18100 - Réseaux secondaires d'aqueducs et d'égouts (remplacement des branchements côté public) No Règlement : 22-046	239 \$	- \$	- \$	239 \$
18200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb No Règlement : 20-030	36 \$	- \$	- \$	36 \$

Un montant maximal de 35 865,72 \$, net de ristourne, pour le remplacement des branchements d'eau en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs au remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur la section privée seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Un montant maximal de 238 600,25 \$, net de ristourne, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine public sera financé par la DGA.

Service des infrastructures vertes - Service de l'eau

Programme de financement	2024	2025	Ultérieur	Total
PG 18300 - Infrastructures vertes multi fonctionnelles et résilience aux changements climatiques	26 \$	- \$	- \$	26 \$
SUBV PEV	(26) \$	- \$	- \$	(26) \$

Un montant maximal de 25 860,21 \$, net de ristournes, sera financé par la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau selon le règlement d'emprunt local N° 22-026 (Local), le tout conformément à l'entente de réalisation en pièce jointe.

Le dossier a été validé avec le BTER pour l'utilisation du programme de subvention PEV pour le volet : Adaptation face aux impacts des changements climatiques.

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes.

DESCRIPTION	TOTAUX	DGA	SUBVENTION PEV	PDI	SUM
		Remplacement des entrées de services d'eau en plomb	Adaptation face aux impacts des changements climatiques		PTI-59070 SUM_RPP24-0406
			saillies drainantes		
Travaux	5 700 934,28 \$	231 063,25 \$	28 320,30 \$	4 147 630,92 \$	1 293 919,81 \$
Variations de quantités	737 859,31 \$	23 106,33 \$		486 414,19 \$	228 338,79 \$
Contingences	1 052 223,24 \$	23 106,33 \$		648 552,26 \$	380 564,65 \$
Incidences	1 149 750,00 \$	23 300,12 \$		839 012,38 \$	287 437,50 \$
Dépenses totales	8 640 766,83 \$	300 576,03 \$	28 320,30 \$	6 121 609,75 \$	2 190 260,75 \$
Dépenses nettes	7 890 171,84 \$	274 465,98 \$	25 860,21 \$	5 589 845,65 \$	2 000 000,00 \$

Le coût total maximal de cette dépense est de 8 640 766,83 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 1 052 223,24 \$, taxes incluses, la variation des quantités 737 859,31 \$, taxes incluses, et les incidences de 1 149 750 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 274 465,98 \$, net de ristourne, sera financé par la DGA (portions publiques) et par les citoyens conformément au règlement 20-030 - Programme de financement 18-200 - Remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb;
- Un montant maximal de 25 860,21 \$, net de ristourne, sera financé par le Règlement d'emprunt local 22-026 Programme PEV pour le volet : Adaptation face aux impacts des changements climatiques (saillies drainantes);
- Un montant maximal de 2 000 000 \$, net de ristourne, sera financé par le SUM (carrefour mobilité) pour l'aménagement d'un axe artériel suivant la sélection du

- projet SUM_RPP24-0406 via l'appel à projets pour réalisation 2024;
- Un montant maximal de 5 589 845,65 \$, net de ristourne, sera financé par le PDI 2024-2033 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.
Un montant de 950 000 \$, net de ristourne, sera subventionné par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. (voir document joint)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi du contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 7 août 2024

Début des travaux : septembre 2024

Fin des travaux : juillet 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau
Daniel DA SILVA, Direction générale
Sidney RIBAUX, Direction générale
Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau
Adina IACOB, Rosemont - La Petite-Patrie
Arnaud SAINT-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie
Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Annik GAGNON, Rosemont - La Petite-Patrie
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Chrystelle Ingrid DOUTETIEN, Service de l'eau
Immacula CADELY, Service des finances et de l'évaluation foncière
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Chrystelle Ingrid DOUTETIEN, 30 juillet 2024
Arnaud SAINT-LAURENT, 29 juillet 2024
Annik GAGNON, 25 juillet 2024
Adina IACOB, 25 juillet 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Morgane SICILIA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-24

Guyline DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques



Dossier # : 1249609002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 1 115 073,55 \$, taxes incluses - Accorder trois (3) contrats totalisant le même montant aux firmes « Déneigement Proquip inc. » et « 9449-9092 Québec inc. » pour la location avec opérateur, de deux (2) niveleuses et d'un (1) tracteur-chargeur pour les opérations de déneigement, pour une durée d'un (1) an, soit l'hiver 2024-2025, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année - Dépense totale de 1 115 073,55 \$ (contrats : 1 047 192,30 \$ + variation des quantités : 67 881,25 \$) - Appel d'offres public numéro 24-088-AP / 24-20478 (9 soumissionnaires) - Lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 1 115 073,55 \$, taxes incluses;

D'accorder trois (3) contrats totalisant le même montant aux firmes « Déneigement Proquip inc. » et « 9449-9092 Québec inc. » pour la location avec opérateur, de deux (2) niveleuses et d'un (1) tracteur-chargeur pour les opérations de déneigement, pour une durée d'un (1) an, soit l'hiver 2024-2025, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année - Dépense totale de 1 115 073,55 \$ (contrats : 1 047 192,30 \$ + variation des quantités : 67 881,25 \$) - Appel d'offres public numéro 24-088-AP / 24-20478 (9 soumissionnaires) - Lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2024-08-05 12:12

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249609002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 1 115 073,55 \$, taxes incluses - Accorder trois (3) contrats totalisant le même montant aux firmes « Déneigement Proquip inc. » et « 9449-9092 Québec inc. » pour la location avec opérateur, de deux (2) niveleuses et d'un (1) tracteur-chargeur pour les opérations de déneigement, pour une durée d'un (1) an, soit l'hiver 2024-2025, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année - Dépense totale de 1 115 073,55 \$ (contrats : 1 047 192,30 \$ + variation des quantités : 67 881,25 \$) - Appel d'offres public numéro 24-088-AP / 24-20478 (9 soumissionnaires) - Lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4

CONTENU

CONTEXTE

Pour la réalisation des opérations de déneigement de l'arrondissement, la carte du territoire était divisée en sept (7) secteurs distincts. Quatre (4) secteurs étaient réalisés par l'entremise de contrats de déneigement privés. Cependant, avec le contexte d'explosion des prix soumis par rapport aux années antérieures, la carte du territoire a été modifiée et divisée en six (6) secteurs de déneigement. Deux (2) secteurs RPP-105 et RPP-106 sont désormais réalisés par l'entremise de contrats de déneigement privés qui incluent l'ensemble des opérations, soit le déblaiement, l'épandage de sels et d'abrasifs, le chargement et le transport de la neige au lieu d'élimination. Ces contrats ont été centralisés au Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) depuis novembre 2016.

Le déneigement des quatre (4) autres secteurs de l'arrondissement à savoir RPP-204, RPP-205, RPP-206 et RPP-207 est effectué par des équipes conjointes de la Ville de Montréal et de l'externe, c'est-à-dire des employés municipaux combinés avec des opérateurs externes et des camionneurs privés. Pour l'hiver 2024-2025, il a été convenu qu'une partie des secteurs RPP-207-A et RPP-207-B anciennement RPP-104 et RPP-101 serait déneigée par des arrondissements voisins de ces secteurs respectifs et que l'autre partie serait prise en charge en régie par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Afin d'assurer l'offre de service du déneigement dans les nouveaux secteurs pris en charge en régie par l'arrondissement, notamment les secteurs RPP-207-A et RPP-207-B, l'arrondissement a besoin d'appareils additionnels pour être en mesure de réaliser les opérations supplémentaires qui lui incombent pour l'hiver 2024-2025.

Les lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4 de l'appel d'offres 24-20478 concernent les équipements suivants :

- Deux (2) niveleuses avec opérateur;

- Un (1) tracteur-chargeur avec opérateur.

L'Arrondissement doit octroyer de nouveaux contrats de location d'équipements avec opérateur pour ces appareils.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23 26 0230 du 6 novembre 2023 : Autoriser une dépense totale de 1 269 324,01 \$, taxes incluses - Accorder 3 contrats totalisant le même montant à « Groupe IMOG », « Paysagistes Ramco » et « A&O Gendron » pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs, accessoires et entretien puis d'un (1) tracteur-chargeur avec opérateur, accessoires et entretien pour une durée d'un (1) an, soit pour l'hiver 2023-2024 - Dépense totale de 1 269 324,01 \$ (contrats : 1 189 301,40 \$ + variation des quantités : 80 022,61 \$) - Appel d'offres public numéro 23-20075 / 23-120-AP (6 soumissionnaires)

Résolution CA19 26 0280 du 3 septembre 2019 : Autoriser une dépense totale de 691 416,87 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994) » pour la location de trois (3) tracteurs-chargeurs avec opérateur pour une durée de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2023, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année – Appel d'offres public numéro RPPS19-04035-OP / 19-17678 (2 soumissionnaires)

Résolution CA19 26 0279 du 3 septembre 2019 : Autoriser une dépense totale de 1 094 978,56 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994) » pour la location de trois (3) niveleuses avec opérateur pour une durée de quatre (4) ans soit de 2019 à 2023, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année – Appel d'offres public numéro RPPS19-04035-OP / 19-17678 (1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Description des contrats de location d'appareils avec opérateurs (lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4) :

Des contrats individuels de location d'équipements avec opérateur ont été préparés par des fournisseurs pour deux (2) niveleuses avec opérateur puis un (1) tracteur-chargeur avec opérateur. Ces équipements seront payés en fonction des heures travaillées et leur entretien est également à la charge de l'entrepreneur.

Pour les deux (2) niveleuses avec opérateurs, le nombre d'heures garanties est de 480 heures par appareil et d'une quantité prévisionnelle de 1200 heures pour la durée du contrat. Une provision pour variation des quantités de 5 %, correspondant à 60 heures par appareil, doit être considérée.

Pour le tracteur-chargeur avec opérateur, le nombre d'heures garanties est de 480 heures et d'une quantité prévisionnelle de 1200 heures pour la durée du contrat. Une provision pour variation des quantités de 10 %, correspondant à 120 heures, doit être considérée.

Appel d'offres :

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Direction des travaux publics de l'Arrondissement. L'appel d'offres a été publié sur SEAO et les soumissions ont été ouvertes le 11 juin 2024 à l'hôtel de ville de Montréal. Les lots 1.3.1 et 1.3.2 concernent la location des deux (2) niveleuses et le lot 2.4 concerne la location du tracteur-chargeur.

Au total, sept (7) soumissionnaires ont soumis des prix pour le lot 1.3.1, six (6) soumissionnaires ont soumis des prix pour le lot 1.3.2 et six (6) soumissionnaires ont soumis des prix pour le lot 2.4

Plus bas soumissionnaires :

Lot n° 1.3.1 : « Déneigement Proquip inc. » : une (1) niveleuse avec opérateur, accessoires et entretien à 267 \$/heure pour l'hiver 2024-2025, avec 1200 heures/année (dont 480 heures sont garanties);

Lot n° 1.3.2 : « Déneigement Proquip inc. » : une (1) niveleuse avec opérateur, accessoires et entretien à 267 \$/heure pour l'hiver 2024-2025, avec 1200 heures/année (dont 480 heures sont garanties);

Lot n° 2.4 : « 9449-9092 Québec inc. » : un (1) tracteur-chargeur avec opérateur, accessoires et entretien à 225 \$/heure pour l'hiver 2024-2025, avec 1200 heures/année (dont 480 heures sont garanties).

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des travaux de déneigement pour les prochains hivers, il est nécessaire d'octroyer de nouveaux contrats de location d'équipements avec opérateurs. L'Arrondissement n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité de son territoire.

- Le fournisseur « Déneigement Proquip inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot n°1.3.1;
- Le fournisseur « Déneigement Proquip inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot n°1.3.2;
- Le fournisseur « 9449-9092 Québec inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot n°2.4.

Voir ci-dessous les tableaux de comparaison des soumissions pour chacun des lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4 :

Soumissions 24-088-AP / 24-20478 - Tableau d'analyse - Lot #1.3.1

Date de publication de l'appel d'offres (AO) : 22 mai 2024

Date fin AO / ouverture des soumissions : 11 juin 2024

Firmes soumissionnaire	Prix de base	Autres (taxes)	Total
Déneigement Proquip inc. (CONFORME)	320 400,00 \$	47 979,90 \$	368 379,90 \$
Dragon Construction Limitée	405 600,00 \$	60 736,60 \$	466 338,60 \$
Groupe IMOG inc.	480 000,00 \$	71 880,00 \$	551 880,00 \$
9449-9092 Québec inc.	420 000,00 \$	62 895,00 \$	482 895,00 \$
Paysagistes Ramco inc.	450 000,00 \$	67 387,50 \$	517 387,50 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	571 200,00 \$	85 537,20 \$	656 737,20 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	324 000,00 \$	48 519,00 \$	372 519,00 \$
Estimation des professionnels (\$)	420 000,00 \$	62 895,00 \$	482 895,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			488 019,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%), <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			32,47 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			288 357,30

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	78,28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-114 515,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-23,71%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	4 139,10 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,12 %

Soumissions 24-088-AP / 24-20478 - Tableau d'analyse - Lot #1.3.2

Date publication AO : 22 mai 2024

Date fin AO / ouverture des soumissions : 11 juin 2024

Firmes soumissionnaire	Prix de base	Autres (taxes)	Total
Déneigement Proquip inc. (CONFORME)	320 400,00 \$	47 979,90 \$	368 379,90 \$
Dragon Construction Limitée	405 600,00 \$	60 736,60 \$	466 338,60 \$
Groupe IMOG inc.	480 000,00 \$	71 880,00 \$	551 880,00 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc	420 000,00 \$	62 895,00 \$	482 895,00 \$
Paysagistes Ramco inc.	450 000,00 \$	67 387,50 \$	517 387,50 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	571 200,00 \$	85 537,20 \$	656 737,20 \$
Estimation des professionnels (\$)	420 000,00 \$	62 895,00 \$	482 895,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			507 269,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%), <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			37,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			288 357,30
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			78,28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-114 515,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-23,71%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			97 958,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			26,59 %

Soumissions 24-088-AP / 24-20478 - Tableau d'analyse - Lot #2.4

Date publication AO : 22 mai 2024

Date fin AO / ouverture des soumissions : 11 juin 2024

Firmes soumissionnaire	Prix de base	Autres (taxes)	Total
9449-9092 Québec inc. (CONFORME)	270 000,00 \$	40 432,50 \$	310 432,50 \$
Dragon Construction Limitée	336 000,00 \$	50 316,00 \$	386 316,00 \$
Groupe IMOG inc.	480 000,00 \$	71 880,00 \$	551 880,00 \$
Ramcor construction inc.	456 000,00 \$	68 286,00 \$	524 286,00 \$
Déneigement Proquip inc.	309 600,00 \$	46 362,60 \$	355 962,60 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	324 000,00 \$	48 519,00 \$	372 519,00 \$
Estimation des professionnels (\$)	384 000,00 \$	57 504,00 \$	441 504,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			429 086,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%), <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			38,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			241 447,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			77,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-131 071,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-29,69 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			62 086,50 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			20,00 %

La dépense nette liée aux contrats de service des lots 1.3.1, 1.3.2 et 2.4 pourrait être supérieure à 500 000 \$, en incluant l'option de prolongation. Par conséquent, il est à noter que conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 et à l'article 11.06 du Contrat, une évaluation de rendement de l'adjudicataire pour ces lots se fera à la fin du contrat, en respectant les dispositions concernant l'évaluation du rendement prévue à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contrats se répartissent comme suit :

		2024	2025	Total	Variation de quantités	Total
Nombre de chargements		1,5	3,5			
					5 %	
Lot 1.3.1	Déneigement Proquip inc	110 513,97 \$	257 865,93 \$	368 379,90 \$	18 419,00 \$	386 798,90 \$
Lot	Déneigement	110 513,97	257 865,93	368 379,90	18 419,00 \$	386

1.3.2	Proquip inc	\$	\$	\$		798,90 \$
					10 %	
Lot 2.4	9449-9092 Québec inc	93 129, 75 \$	217 302,75 \$	310 432,50 \$	31 043,25 \$	341 475,75 \$
Montant total (taxes incluses)		314 157,69 \$	733 034,61 \$	1 047 192,30 \$	67 881,25 \$	1 115 073,55 \$

Les crédits sont disponibles au Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux citoyens et automobilistes un environnement sécuritaire pendant la période hivernale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement des rues est une activité essentielle. L'Arrondissement ne disposant pas des ressources nécessaires pour assurer l'ensemble des opérations sur le territoire, ces contrats de location d'appareils avec opérateurs doivent être octroyés afin d'assurer le maintien du service envers la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date d'octroi du contrat : 7 août 2024
Date de début du contrat : 15 novembre 2024
Date de fin de contrat : 15 avril 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alimata MEITE)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael HESSA
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2024-07-23



Dossier # : 1249609003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense additionnelle de 38 104,44 \$, taxes incluses, pour les contingences, dans le cadre des quatre (4) contrats octroyés aux firmes « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour la location avec opérateur, accessoires et entretien de trois (3) tracteurs-chargeurs et d'une (1) niveleuse pour le déneigement - (Résolution : CA23 260229)

Il est recommandé :

De ratifier la dépense additionnelle de 38 104,44 \$, taxes incluses, pour les contingences, dans le cadre des quatre (4) contrats octroyés aux firmes « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour la location avec opérateur, accessoires et entretien de trois (3) tracteurs-chargeurs et d'une (1) niveleuse pour le déneigement -
(Résolution : CA23 260229);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2024-08-05 12:12

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249609003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense additionnelle de 38 104,44 \$, taxes incluses, pour les contingences, dans le cadre des quatre (4) contrats octroyés aux firmes « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour la location avec opérateur, accessoires et entretien de trois (3) tracteurs-chargeurs et d'une (1) niveleuse pour le déneigement - (Résolution : CA23 260229)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel concerne les contrats accordés aux fournisseurs « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé »; soit les lots 1, 4, 5 et 6 du contrat 23-20075 pour la location d'une (1) niveleuse et trois (3) tracteurs-chargeurs avec opérateur pour le déneigement, pour une durée de deux (2) ans, soit de 2023 à 2025, avec possibilité de 2 périodes de renouvellement d'une (1) année chacune (GDD 1237282006, CA23 26 0229).

Il est à préciser que la première année du contrat a été complétée à l'hiver 2023-2024. Durant cette période, diverses raisons opérationnelles ont amené la Direction des travaux publics de l'Arrondissement à demander et obtenir des fournisseurs cités des appareils additionnels qui nous ont été facturés au taux des contrats en vigueur. Puisqu'aucun budget n'était prévu pour les contingences, le présent sommaire vise à ratifier la dépense additionnelle de 38 104,44 \$ occasionnée par l'ajout d'appareils.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23 26 0229 du 6 novembre 2023 : Autoriser une dépense totale de 1 937 865,70 \$, taxes incluses – Accorder six (6) contrats aux firmes « Groupe IMOG inc. », « Paysagistes Ramco inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour la location avec opérateur, accessoires et entretien de trois (3) niveleuses et trois (3) tracteurs-chargeurs pour le déneigement, pour une durée de deux (2) ans, soit de 2023 à 2025, avec possibilité de 2 périodes de renouvellement d'une (1) année chacune – Dépense totale de 1 937 865,70 \$, taxes incluses – (contrats : 1 778 640,26 \$ + variation des quantités : 159 225,44 \$) - Appel d'offres public 23-20075 / 23-120-AP (6 soumissionnaires) - Lots 1 à 6

Résolution CA19 26 0280 du 3 septembre 2019 : Autoriser une dépense totale de 691 416,87 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994) » pour la location de trois (3) tracteurs-chargeurs avec opérateur pour une durée de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2023, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année – Appel d'offres public numéro RPPS19-04035-OP / 19-17678 (2 soumissionnaires)

Résolution CA19 26 0279 du 3 septembre 2019 : Autoriser une dépense totale de 1 094 978,56 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994) » pour la location de trois (3) niveleuses avec opérateur pour une durée de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2023, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année – Appel d'offres public numéro RPPS19-04035-OP / 19-17678 (1 soumissionnaire)

Résolution CA18 26 0249 du 4 septembre 2018 : Autoriser une dépense totale de 267 661,80 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994) » pour la location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 12 mois - Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires)

Résolution CA15 26 0203 du 6 juillet 2015 : Octroi d'un contrat au montant de 277 089,75 \$, taxes incluses, à « Entreprises Daniel Robert inc. » pour la location d'équipements de tracteur chargeur de déneigement pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une (1) année – Appel d'offres public numéro 15-14523 (6 soumissionnaires)

Résolution CA15 26 0050 du 9 mars 2015 : D'autoriser une dépense additionnelle de 227 495,48 \$, taxes incluses, pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement, établissant ainsi la valeur de la dépense totale des contrats visés à 2 139 544,38 \$ (GDD 1154250002)

Résolution CA14 26 0351 du 1^{er} décembre 2014 : Augmentation de la valeur totale des contrats de 185 427,20 \$, taxes incluses, pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement portant ainsi la dépense totale à 1 912 048,90 \$ pour les contrats visés – Appels d'offres 12-12089 (RPPS12-02021-OP – 6 soumissionnaires) et 12-12395 (RPPS12-08060-OP – 5 soumissionnaires) – Contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (GDD 1146029001)

Résolution CA14 26 0006 du 13 janvier 2014 : Autorisation d'une dépense totale de 573 451,20 \$ pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appels d'offres 12-12089 et 12-12395, contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (GDD 1132913045)

Résolution CA12 260287 du 1^{er} octobre 2012 : Autorisation d'une dépense totale de 758 662,50 \$ et octroi de six (6) contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12395 (5 soumissionnaires)

Résolution CA12 260191 du 3 juillet 2012 (1122913028) : Autorisation d'une dépense de 394 508 \$ et octroi de sept (7) contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12089 (6 soumissionnaires)

Résolution CA12 260053 du 12 mars 2012 (1122913004) : Autorisation d'un lancement d'appels d'offres publics requis pour le déneigement, incluant les contrats de déneigement (secteurs N-31, N-32 et N-33), le transport de neige, la location d'équipements avec et sans opérateur - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 265 845,35 \$ et prolongation du contrat octroyé à « Longus Équipement inc. » pour la location d'équipements pour le déblaiement et le déneigement des rues pour les années 2007 à 2012 – montant total approximatif de 1 329 226,75 \$, taxes incluses

Résolution CA10 260008 du 18 janvier 2010 (1092913044) : D'approuver la cession du contrat de location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur) 2009-2012 à « Excavation R. Lécuyer & fils inc. » initialement octroyé à « Entreprises Daniel Robert inc. »

en vertu de la résolution CA09 260253 adoptée par le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie le 17 août 2009

Résolution CA09 260253 du 17 août 2009 (1092913036) : De retenir l'option B et d'accorder à « Entreprises Daniel Robert inc. », unique et plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2012, le contrat pour la location horaire d'une (1) rétrocaveuse, au montant unitaire de 80 \$/heure, pour un montant total approximatif de 225 750 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260918S

Résolution CA09 260205 du 6 juillet 2009 modifiée par la résolution CA09 260356 du 7 décembre 2009 (1092913024) : D'accorder à « Transport Rosemont inc. » plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2012, les contrats pour la location horaire de trois (3) autoniveleuses et de trois (3) tracteurs pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 89,50 \$/heure, 94,40 \$/heure et 89,50 \$/heure pour les autoniveleuses et de 94,40 \$/heure, 99,50 \$/heure et 99,40 \$/heure pour les tracteurs, pour un montant total approximatif de 575 696,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S

DESCRIPTION

Quatre (4) lots du contrat 23-20075 sont concernés par l'ajout d'appareils additionnels. Il s'agit des lot 1, 5, 6 et 4 respectivement octroyés aux fournisseurs « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé ». Les équipements ont été payés en fonction des heures travaillées. L'entretien de l'équipement était à la charge de l'entrepreneur.

JUSTIFICATION

Lors des opérations de déneigement durant l'hiver 2023-2024, des appareils additionnels ont été demandés aux fournisseurs « Groupe IMOG inc. » et « MWM Équipement Spécialisé » pour remplacer des appareils Ville brisés, afin d'assurer la continuité des opérations et de réaliser les travaux dans les délais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les appareils additionnels nous ont été facturés aux taux des contrats en vigueur et le montant total de la dépense additionnelle s'élève à 38 104,44 \$, taxes incluses, réparti comme suit :

Groupe IMOG inc : 22 186,15\$

Lot	Description	Prix unitaire	Heures travaillées en extra	Montant total (sans taxes)	Montant total (taxes incluses)
1	Location appareil avec opérateur (niveleuse)	420 \$	11	4 620 \$	5 311,85 \$
5	Location appareil avec opérateur (tracteur-chargeur)	298 \$	39	11 696,50 \$	13 362,39 \$
6	Location appareil avec opérateur (tracteur-chargeur)	298 \$	10,25	3 054,50 \$	3 511,91 \$
Montant total (taxes incluses)					22 186,15 \$

MWM Équipement Spécialisé : 15 918,29 \$

Lot	Description	Prix unitaire	Heures travaillées en extra	Montant total (sans taxes)	Montant total (taxes incluses)
4	Location appareil avec opérateur (tracteur-chargeur)	260 \$	53,25	13 845 \$	15 918,29 \$
Montant total (taxes incluses)					15 918,29 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux citoyens et automobilistes un environnement sécuritaire pendant la période hivernale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement des rues est une activité essentielle. L'Arrondissement ne disposant pas des ressources nécessaires pour assurer l'ensemble des opérations sur le territoire, les contrats de location d'appareils avec opérateur sont octroyés afin d'assurer le maintien du service envers la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation CA : 7 août 2024

Début du contrat : 15 novembre 2023

Fin du contrat : 15 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael HESSA
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-22

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1245323003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'une troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux aux 2e, 3e et 6e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, pour une durée additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2024, d'une superficie de 4 666,30 m ² , à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement de Rosemont--La-Petite-Patrie, pour un loyer total de 2 591 835,24 \$, taxes incluses. Bâtiment 8619.

Il est recommandé :

1. D'approuver la troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Colonia Development (1987) inc., pour une période additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2024, des locaux établis au 2e, 3e et 6e étages de l'immeuble sis au 5650, rue D'Iberville, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement de Rosemont--La-Petite-Patrie, moyennant un loyer total de 2 591 835,24 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rosemont--La-Petite-Patrie.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2024-08-05 12:11

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245323003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'une troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux aux 2e, 3e et 6e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, pour une durée additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2024, d'une superficie de 4 666,30 m ² , à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement de Rosemont--La-Petite-Patrie, pour un loyer total de 2 591 835,24 \$, taxes incluses. Bâtiment 8619.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2002, la Ville loue des locaux au 5650, rue D'Iberville, pour y loger le bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (Arrondissement). Le bail viendra à échéance au 31 août 2024.

L'Arrondissement a demandé au Service de la stratégie immobilière (SSI) de négocier une prolongation additionnelle de deux (2) années, à compter du 1^{er} septembre 2024.

L'Arrondissement est actuellement en réflexion quant à ses besoins d'espaces locatifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 26 0004 - 1er février 2021 - Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux établis aux 2^e, 3^e et 6^e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, à compter du 1^{er} septembre 2020, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement, pour un loyer total de 4 552 944,36 \$, taxes incluses

CA15 26 0247 - 8 septembre 2015 - Approbation d'un projet de modification de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux établis aux 2e, 3e et 6e étages, d'une superficie de 4 666,3 m², dans l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une période de 4 ans et 10 mois, à compter du 1^{er} novembre 2015, pour une dépense totale de 5 372 221,30 \$, incluant les taxes.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver la troisième convention de prolongation de bail (Convention) par laquelle la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., pour une période additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024, des locaux aux 2e, 3e et 6e étages, de l'immeuble sis au 5650, rue D'Iberville à Montréal, d'une superficie d'environ 4

666,30 m², à des fins de bureaux pour l'Arrondissement, pour une dépense totale de 2 591 835,24 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions mentionnés au projet de Convention. Une option de renouvellement est prévue à la Convention pour une durée d'une année. Le locateur s'engage à rénover les installations sanitaires à ses frais.

JUSTIFICATION

La localisation de l'immeuble est stratégique et le locateur est d'accord pour rénover les installations sanitaires. Il a été privilégié de prolonger l'occupation dans l'intérim de réévaluer l'aménagement existant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La superficie locative des locaux est de 4 666,30 m².

Le tableau suivant représente la dépense totale de loyer pour la prolongation du bail :

	Loyer antérieur 2024	Loyer annuel 2024 (4 mois)	Loyer annuel 2025	Loyer annuel 2026 (8 mois)	Loyer total
Loyer net	602 731,08 \$	200 910,36 \$	602 731,08 \$	401 820,72 \$	1 205 462,16 \$
Frais d'exploitation	427 946,40 \$	142 648,80 \$	427 946,40 \$	285 297,60 \$	855 892,80 \$
Taxes foncières	96 452,43 \$	32 150,81 \$	96 452,43 \$	64 301,62 \$	192 904,86 \$
Total avant taxes	1 127 129,91 \$	375 709,97 \$	1 127 129,91 \$	751 419,94 \$	2 254 259,82 \$
TPS	56 356,50 \$	18 785,50 \$	56 356,50 \$	37 571,00 \$	112 713,00 \$
TVQ	112 431,21 \$	37 477,07 \$	112 431,21 \$	74 954,14 \$	224 862,42 \$
Total incluant taxes	1 295 917,62 \$	431 972,54 \$	1 295 917,62 \$	863 945,08 \$	2 591 835,24 \$
Ristourne TPS	(56 356,50 \$)	(18 785,50 \$)	(56 356,50 \$)	(37 571,00 \$)	(112 713,00 \$)
Ristourne TVQ	(56 215,61 \$)	(18 738,54 \$)	(56 215,61 \$)	(37 477,07 \$)	(112 431,22 \$)
Total incluant ristourne	1 183 345,51 \$	394 448,50 \$	1 183 345,51 \$	788 897,01 \$	2 366 691,02 \$
Taux unitaire \$/m ²	241,55 \$/m ²		241,55 \$/m ²		\$/m ²

L'Arrondissement assumera le loyer à même son budget de fonctionnement.

La valeur locative, incluant les frais d'exploitation pour ce type de local dans ce secteur, oscille entre 226,80 \$ et 258,33 \$/m². Le taux de location moyen pour la durée de cette entente est de 241,55 \$/m².

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

Ce dossier s'applique à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est présentée en pièce jointe. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce qu'il s'agit d'une location d'espace à bureaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au dossier aura pour conséquence que l'Arrondissement devra trouver un autre site alternatif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guylaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Le : 2024-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nicole RODIER
chef(fe) de division locations immobilières, en
remplacement d'Annie Gerbeau, directrice du
Service des stratégies immobilière, durant ses

vacances du 10 juillet au 2 août 2024.

Tél : 514-872-8726

Approuvé le : 2024-07-19



Dossier # : 1249880005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour d'un recours intenté par Gilca inc contre la Ville de Montréal afin de régler un litige pour la somme de 40 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais payable par la Ville de Montréal.

Il est recommandé:
d'autoriser le règlement hors cour d'un recours intenté par Gilca inc contre la Ville de Montréal afin de régler un litige pour la somme de 40 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais payable par la Ville de Montréal.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2024-08-05 12:12

Signataire : Daniel LAFOND

directeur(-trice) - arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249880005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour d'un recours intenté par Gilca inc contre la Ville de Montréal afin de régler un litige pour la somme de 40 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais payable par la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 mai 2020, à la suite de la publication de l'appel d'offres public RPPA19-12091-OP, le Conseil d'arrondissement de l'Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie a octroyé à Procova inc., soit au deuxième plus bas soumissionnaire, le contrat pour des travaux de construction pour la remise à niveau de la Bibliothèque de Rosemont.
La soumission de Gilca inc. au montant de 957 000 \$, incluant les taxes, était la plus basse. Elle a toutefois été jugée non conforme en raison du fait que dans son Cautionnement de soumission et lettre d'engagement (Annexe B), le champ prévoyant le nombre de jours pendant lesquels la caution ne peut retirer son cautionnement a été laissé en blanc.

Le 19 octobre 2020, Gilca a intenté une poursuite contre la Ville afin de lui réclamer la perte de profits qu'elle aurait prétendument réalisés si elle avait eu le contrat, soit la somme de 214 000 \$, avant les taxes, plus intérêts et indemnité additionnelle depuis la mise en demeure du 6 juillet 2020.

Numéro de Cour : 500-17-114120-200
Numéro Juridox : 20-001618

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 0098 – 04/05/2020 - Octroyer un contrat à « Procova inc. » au montant de 994 533,75 \$, taxes incluses, pour la remise à niveau de la bibliothèque de Rosemont, située au 3131, boulevard Rosemont - Appel d'offres public RPPA19-12091-OP

DESCRIPTION

Une journée avant le début du procès qui devait se tenir à partir du 25 juin 2024, une entente de principe est intervenue entre les parties. En vertu de cette entente, conclue sous l'égide du Service des affaires juridiques, la Ville accepte de payer à Gilca inc., en règlement complet et final et sans aucune admission, une somme globale de 40 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais. En contrepartie de ce paiement, Gilca inc. déposera une quittance et un désistement sans frais au greffe de la Cour supérieure.
Si le règlement est autorisé, le paiement par la Ville devra être fait à l'ordre de « LCC Avocat inc., en fidéicommiss » pour Gilca inc.

JUSTIFICATION

En raison des aléas inhérents à un litige, nous recommandons d'entériner l'entente de principe de 40 000 \$ en capital, intérêts et frais qui nous paraît à l'avantage de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention.

Imputation : Arrondissement

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièce-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine LEBRUN
avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-31

Victoria TCHISTIAKOVA
chef(fe) de division - affaires civiles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle BUREAU
directeur(-trice) - affaires civiles et avocat(e)
en chef adjoint(e)